

DECRET N° 79/182 du 30/4/79
Portant nomination de Monsieur MAKOSSO-MAKOSSO
Sylvain, Maître Assistant de 3° échelon en
qualité de Vice-Recteur de l'Université Marien
NGOUABI.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'acte n°38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et
fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonction-
naires;

Vu l'ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université
de Brazzaville;

Vu la loi 32/65 du 12 Août 1965 abrogeant la loi 44/61 du 28 Septembre
1961 fixant les principes généraux de l'Enseignement;

Vu le décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des salaires et
rémunérations du Personnel de l'Université de Brazzaville;

Vu le décret 77/186 du 25 Avril 1977 portant nomination de Monsieur
GANGA Bernard, Professeur Certifié de l'Enseignement en qualité de Vice-Recteur de
l'Université de Brazzaville;

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : M. MAKOSSO-MAKOSSO Sylvain, Maître Assistant de 3° échelon, précédemment
Directeur des Affaires Académiques est nommé Vice-Recteur de l'Université Marien
NGOUABI en remplacement de Monsieur GANGA Bernard, appelé à d'autres fonctions.

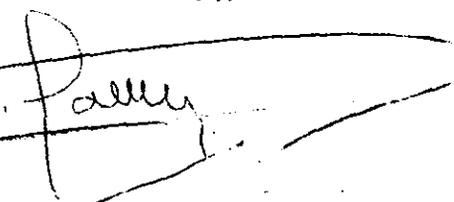
Article 2.- Sont abrogées les dispositions antérieures contraires.

.....

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
ce de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

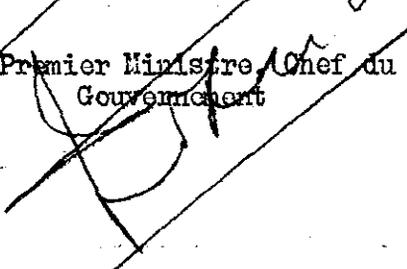
Fait à Brazzaville, le 30 AVRIL 1979

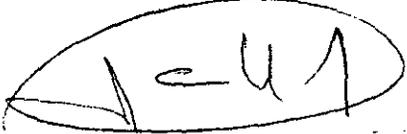
Par le Président du Comité Central du Parti
Congolais du Travail, Président de la
République, Chef de l'Etat, Président du
Conseil des Ministres,


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

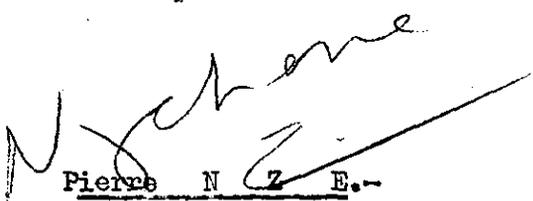
Le Ministre des Finances


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

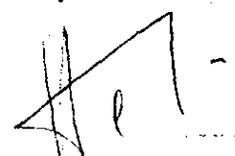

Henri L O P E S.-

Pour le Ministre de l'Education Nationale

Le Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération


Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-